

CH_VB 3646 2000-1502 vom 18. Juli 2000

Bundesverwaltung, 2000-07-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_3646_2000-1502

FR: CH_VB 3646 2000-1502 du 18 juillet 2000

IT: CH_VB 3646 2000-1502 del 18 luglio 2000

Erwägungen

E. 8

ho, 8 f

E. 11

juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) – FdC Fonderie de Cortaillod SA, 2016
Cortaillod fusion, moulages et finitions 24 ho

E. 12

juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) – ETA SA Fabriques d'Ebauches (Usine 20),
2052 Fontainemelon diverses partis d'entreprise 6 ho, 24 f 26 juin 2000 au 31 mars 2003
(renouvellement) Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr) – Sonus SA,
2400 Le Locle Injections plastiques et automates de montage 2 ho 11 juin 2000 au 31 mars
2003 (renouvellement) – Société Coopérative Migros, 2074 Marin Viande fraîche:
désossage, découpage, préemballage 29 ho 5 juin 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement)

3647 – CEC SA, 2300 La Chaux-de-Fonds Polissage de boîtes de montres 6 ho 19 juin
2000 au 19 octobre 2002 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses
droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant
qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la
présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à
l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031
322 29 45/29 50). Permis concernant la durée du travail octroyés Déplacement des limites
du travail de jour Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation
nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr) – CRB SA, 1604 Puidoux
production et conditionnement de produits 8 ho, 7 f 26 juin 2000 au 23 septembre 2000
Travail de nuit et travail à trois équipes Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour
des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr) – Bioren SA, 2108
Couvét Production de solutés pour perfusion et conditionnement en poches polypropylène 7
ho 22 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art.
28 LTr (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

3648 Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions
peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de
l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de
la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il
indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du
recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter
sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès
du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse

3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 18 juillet 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses,
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali
digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail (nur d+f) In Bundesblatt
Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume
Heft 28 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
18.07.2000 Date Data Seite 3646-3648 Page Pagina Ref. No 10 124 715 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.